

Ce bulletin fournit aux membres de BOMA Canada plusieurs conseils pratiques de sécurité des personnes à prendre en compte à la lumière des convois de manifestation qui ont commencé à Ottawa et qui engendrent maintenant des manifestations similaires à travers le pays.

En cas de troubles ou de violences, les propriétaires d'immeubles, les gestionnaires et leurs sous-traitants feraient mieux d'adopter un état d'esprit de désamorçage, d'éviter toute confrontation physique et de se mettre calmement hors de danger. Il est préférable de laisser l'intervention physique à la police, sauf dans les rares cas d'utilisation raisonnable de la force pour se défendre ou pour aider les autres à s'écarter de la violence. Bien que le personnel de sécurité soit formé au recours à la force, il doit suivre ces mêmes principes.

De plus, les gestionnaires immobiliers devraient :

- 1 Examiner les procédures internes d'intervention d'urgence et de continuité des activités pour faire face aux manifestations, à l'activisme et aux perturbations de la circulation.
- 2 S'assurer que toutes les coordonnées du personnel, de l'entrepreneur et du locataire sont à jour.
- 3 S'assurer que des protocoles/canaux de communication sont en place pour les locataires, les sièges sociaux/régionaux, les médias/journalistes traditionnels et les médias sociaux.
- 4 Réexaminer les couvertures d'assurance, les obligations des baux ou les ententes particulières avec les locataires, selon le cas.
- 5 Examiner et pratiquer les procédures de « verrouillage » d'urgence pour les points d'accès du périmètre, les ascenseurs, les quais d'expédition/de réception, etc.; s'assurer que les issues de secours ne sont pas obstruées, s'ouvrent correctement et se ferment bien; surveiller les « entrées de clef » des serrures pour s'assurer qu'elles ne sont pas bloquées par de la colle ou d'autres obstacles.
- 6 Confirmer que les systèmes d'alarme incendie, de gicleurs, d'extinction d'incendie et de génération de secours sont en bon état de fonctionnement.
- 7 Vérifier que les systèmes de gestion du contrôle d'accès numérique fonctionnent convenablement et que les protocoles de carte d'accès des locataires empêchent tout accès non autorisé.

Avis de non-responsabilité : BOMA, ses agents, partenaires, sociétés affiliées ou organisations apparentées déclinent toute responsabilité pour tout acte ou omission commis ou omis en se fiant, en tout ou en partie, à ce rapport écrit ou à tout contenu ou inférence. Les mêmes parties ne peuvent être tenues pour responsables envers toute personne, que ce soit sur la base d'un contrat, de l'équité, de la responsabilité délictuelle, d'un règlement ou d'une loi quelconque, de toute perte directe ou indirecte, maladie ou blessure, ou de tout dommage spécial, accessoire, indirect, punitif ou autre, consécutif à l'utilisation de ce document.

- 8 Vérifier quotidiennement que les systèmes de gestion vidéo et les caméras associées fonctionnent correctement, en veillant à ce que les champs de vision soient alignés sur les spécifications prévues; tester les fonctions d'enregistrement vidéo pour s'assurer que les images sont facilement disponibles pour les enquêtes ou comme preuve.
- 9 Rencontrer la direction du sous-traitant en sécurité pour examiner les besoins potentiels en personnel d'urgence, la disponibilité, la formation en secourisme/RCR et la procédure de recours à la force/d'arrestation; mettre l'accent sur la désescalade des interventions physiques et le renvoi immédiat de celles-ci à la police.
- 10 S'efforcer de rencontrer l'agent de police de sa communauté locale ou de déterminer si la police proposera une réunion communautaire pour discuter des risques d'une manifestation potentielle dans sa région.
- 11 Surveiller les médias grand public et sociaux pour obtenir des informations relatives aux manifestations à proximité de sa propriété ou des messages dirigés contre son immeuble, son propriétaire, ses locataires, ses voisins, etc.
- 12 Examiner attentivement les stationnements extérieurs adjacents, que les manifestants peuvent utiliser comme points de rassemblement pour les convois de véhicules ou les marches piétonnes, et signaler toute activité ou circonstance suspecte à la police, en particulier s'il y a présence de substances dangereuses/gaz volatils, tels que des contenants de propane.
- 13 Inspecter sa propriété et les propriétés voisines, en particulier s'il y a des travaux de construction à proximité, pour les objets en vrac qui pourraient être utilisés comme armes, projectiles, etc.

N'OUBLIEZ PAS QUE LE PIRE MOMENT POUR COMMENCER À PLANIFIER LA RÉACTION À UN INCIDENT...C'EST QUAND IL SE PRODUIT!

Avis de non-responsabilité : BOMA, ses agents, partenaires, sociétés affiliées ou organisations apparentées déclinent toute responsabilité pour tout acte ou omission commis ou omis en se fiant, en tout ou en partie, à ce rapport écrit ou à tout contenu ou inférence. Les mêmes parties ne peuvent être tenues pour responsables envers toute personne, que ce soit sur la base d'un contrat, de l'équité, de la responsabilité délictuelle, d'un règlement ou d'une loi quelconque, de toute perte directe ou indirecte, maladie ou blessure, ou de tout dommage spécial, accessoire, indirect, punitif ou autre, consécutif à l'utilisation de ce document.